

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatorzième jour du mois de septembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente-sept, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Guy Dumoulin, Robert Maranda, Fleur Paradis et Michel Patry.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-08-17

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2015, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 1 intitulé :

« Conseil »

Signature du livre d'or par monsieur Jocelyn Boudreau »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion »

Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Gestion Alex Drouin inc. (développement résidentiel rue d'Anjou et rue de la Lorraine, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et engagement de la Ville
Document d'aide à la décision DEV-2015-128 »

« Comité exécutif »

Félicitations à Les rapides de Chaudière-Ouest de la ligue de soccer Élite du Québec »

« Ressources humaines »

Embauche d'un directeur général
Document d'aide à la décision RHAC-2015-096 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-18

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-08-19

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 et de la séance extraordinaire du 27 août 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 17 août 2015 et de la séance extraordinaire du 27 août 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-20

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Ladrière Samson

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Ladrière Samson à la suite de son décès. Ce citoyen s'est démarqué par son implication et son engagement au sein de la communauté lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-21

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Sylvain Perron

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Sylvain Perron à la suite de son décès. Monsieur Perron s'est démarqué par son implication au sein de la Ville, à titre de membre de l'état major de la Direction du service de police, pendant les 38 dernières années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-22

Modification de la résolution CV-2014-05-88 « Renonciation à l'obligation de construire sur le lot 4 600 603 du cadastre du Québec et au droit de résolution (rue des Gabarieurs, Parc industriel Lauzon) »

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2014-05-88 « Renonciation à l'obligation de construire sur le lot 4 600 603 du cadastre du Québec et au droit de résolution (rue des Gabarieurs, Parc industriel Lauzon) » par le remplacement du texte de la résolution par celui-ci :

« De renoncer définitivement à l'obligation d'effectuer un agrandissement prévue au paragraphe 5 de la clause *Obligations* ainsi qu'aux clauses *Faculté de rachat* et *Clause résolutoire* du contrat de vente intervenu entre la Ville et Fenêtre « Rustic » inc. publié au bureau de la publicité des droits de Lévis, sous le numéro 17 487 569, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9283-0462 Québec inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-23

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 15 juillet, 17, 18, 25 et 27 août et 2 septembre 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 15 juillet, 17, 18, 25 et 27 août et 2 septembre 2015 est déposé.

CV-2015-08-24

Félicitations à monsieur Jocelyn Boudreau

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De féliciter monsieur Jocelyn Boudreau, président de l'entreprise lévisienne Hortau, invité à la Maison-Blanche des États-Unis d'Amérique, à une rencontre d'experts, à titre de conférencier expert, et ce, pour ses technologies en gestion des cultures, organisée par le U.S. Department of Agriculture (USDA) et le White House Rural council. L'expertise de monsieur Boudreau en matière de gestion et de suivi en temps réel des cultures en utilisant la technologie des objets connectés (Internet of things) lui vaut la reconnaissance de ses pairs. La vitalité du développement durable de la Ville est soutenue par la contribution d'entreprises et de gens d'affaires impliqués et visionnaires comme celle que dirige monsieur Boudreau, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-25

Politique relative au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de représentation

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-087-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'accepter les modifications proposées et de remplacer la politique relative aux frais de voyage et de déplacement du personnel cadre, adoptée par la résolution CV-2007-01-26, par la politique de remboursement des frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de représentation applicable à l'ensemble du personnel, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-087-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-26

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 août 2015

[Document d'aide à la décision DG-2015-208](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 août 2015, est déposé à titre d'information.

CV-2015-08-27

Aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DG-2015-212](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De verser une aide financière de 25 000 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches dans le cadre de la campagne de financement 2015, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-28

Prêt de la salle Norbert-Brousseau dans le cadre des élections fédérales

[Document d'aide à la décision DG-2015-215](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De prêter gracieusement la salle Norbert-Brousseau à Élections Canada pour

la tenue des élections fédérales qui se tiendront le 19 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-29

Prêt de la salle du conseil dans le cadre du programme *Citoyens du monde* **[Document d'aide à la décision DG-2015-216](#)**

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De prêter gracieusement la salle du conseil à l'école secondaire Les etchemins dans le cadre du programme *Citoyens du monde* les 5 et 6 novembre 2015, pour la tenue de ses activités auprès des jeunes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-30

Attribution du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables **[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-013](#)**

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la collecte et transport des matières recyclables pour la Ville (appel d'offres 2015-50-59), projet A, option A1, à Services Matrec inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 847 901,67 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans débutant le 1^{er} février 2016 et dont le montant sera indexé pour les années subséquentes, conformément au devis et à sa soumission.

D'attribuer le contrat pour la collecte et transport des matières recyclables pour la Ville (appel d'offres 2015-50-59), projet A, option A2, à Services Matrec inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 426 358,48 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans débutant le 1^{er} février 2016 et dont le montant sera indexé pour les années subséquentes, conformément au devis et à sa soumission.

D'attribuer le contrat pour la collecte et transport des matières recyclables pour la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (appel d'offres 2015-50-59), projet B, option B1, à Services Matrec inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 58 255,47 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans débutant le 1^{er} février 2016 et dont le montant sera indexé pour les années subséquentes, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-31

Constitution d'une commission pour tenir la consultation publique sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé et nomination
[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-015](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De constituer une commission composée de six membres pour tenir la consultation publique sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles qui doit être adopté et transmis au ministre au plus tard le 31 octobre 2015 et de nommer les personnes suivantes à titre de membres de cette commission :

- Pamela Severini, présidente de Forêt d'Arden, coopérative de solidarité, représentante des groupes de protection de l'environnement;
- Pierre Auger, principal dirigeant d'Écolivres, représentant du milieu socio-communautaire;
- David Fortier, président de Fortier Veilleux immobilier, représentant du milieu des affaires;
- Charles Paquet, président du syndicat de l'UPA de Lévis, représentant du milieu syndical;
- Nancy Doyon, chef du service alimentaire secteur Nord du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudières-Appalaches;
- Guy Dumoulin, membre du conseil de la Ville et président de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-32

Attribution du contrat pour la collecte, le transport, la valorisation et/ou l'élimination des boues déshydratées de la station d'épuration du secteur Saint-Nicolas
[Document d'aide à la décision ENV-TE-2015-012](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la collecte, le transport, la valorisation et/ou l'élimination des boues déshydratées de la station d'épuration du secteur Saint-Nicolas (appel d'offres 2015-50-65), à Englobe corp., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 362 963 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de 63 mois, conformément au devis et à sa

soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-33

Détermination et installation de panneaux d'arrêt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 343° sur la rue de la Concorde, à l'intersection du chemin du Sault, en direction est, dans le secteur Saint-Romuald;
- 344° sur la rue Duquet, à l'intersection de la rue Labbé, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Rédempteur;
- 345° sur la rue de la Prairie, à l'intersection de la rue du Fenouil, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;
- 346° sur l'avenue Saint-Augustin, à l'intersection de la rue Sainte-Hélène, en direction nord et sud, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- 347° sur la rue du Faubourg, à l'intersection de la rue du Trille, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Rédempteur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-34

Détermination et installation de panneaux d'arrêt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-096](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt à l'endroit suivant :

- 348° sur la rue des Grands-Bois, à l'intersection de la rue des Atocas, en direction nord et sud, dans le secteur Sainte-de-Hélène-de-Breakeyville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-35

Dépôt du rapport de suivi des actions et des activités 2014 du comité consultatif d'embellissement du territoire de la ville et du plan d'action

2015

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-026](#)

Le rapport de suivi des actions et des activités 2014 du comité consultatif d'embellissement du territoire de la ville ainsi que le plan d'action 2015 de ce comité, sont déposés à titre d'information.

CV-2015-08-36

Attribution du contrat pour les travaux de démolition de trois bâtiments commerciaux situés au 1045, 1055 et 1075, route des Rivières (secteur Saint Nicolas) et décret des travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-097](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour les travaux de démolition de trois bâtiments commerciaux situés au 1045, 1055 et 1075, route des Rivières (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2015-50-74), à Démolition Beauce inc., au prix indiqué à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-097, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-37

Modification du contrat relatif à la réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (phase II, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-099](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter en principe de modifier le contrat relatif à la réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (phase II, secteur Lévis) accordé par la résolution CV-2015-06-00, pour la reconstruction du puits d'accès PA-02 au coût estimé à 145 000 \$, toutes taxes incluses, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-099.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-38

Attribution du contrat pour la fourniture du service de cueillette de données sur saieuses

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-030](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de cueillette de données sur saleuses (appel d'offres 2015-50-67), à Entreprise form-éval inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 180 008,64 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-39

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-101-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'affecter un montant de 33 500 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance pour assumer la dépense relative aux services professionnels requis en arpentage et en ingénierie du quartier des Constellations (secteur Saint-Jean-Chrysostome) pour l'année 2015, au poste 02-311-11-411.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-40

Attribution du contrat pour la réfection des infrastructures de la rue Martineau (phase 2) (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-104](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la réfection des infrastructures de la rue Martineau (phase 2) (secteur Lévis) (appel d'offres 2015-50-81), à Gilles Audet excavation inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 398 181 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-41

Rapport d'activités 2014 et reddition de comptes sur l'an 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

[Document d'aide à la décision INC-2015-022](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le rapport d'activités 2014 et le rapport de reddition de comptes sur l'an 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision INC-2015-022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-42

Aide financière à La jonction pour elle inc.

[Document d'aide à la décision DVC-2015-014](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière de 18 949 \$ à La jonction pour elle inc. afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne, ce montant à être ajusté en fonction de la taxation d'ajustement en cours d'année, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-43

Aide financière à Ressources-naissances

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2015-013](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'accorder exceptionnellement une aide financière non récurrente de 10 000 \$ à Ressources-naissances pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et particulièrement pour la relocalisation de ses installations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-44

Proclamation de la *Semaine contre la violence et l'intimidation*

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2015-014](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De proclamer la semaine du 28 septembre au 2 octobre 2015 *Semaine contre*

la violence et l'intimidation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-45

Renouvellement du contrat pour le programme d'assurances pour les organismes bénévoles de la Ville 2015-2016

[Document d'aide à la décision DVC-2015-015](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accepter la proposition de renouvellement du programme d'assurances des organismes bénévoles de la Ville, négociée avec le courtier actuel BFL Canada pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 1^{er} octobre 2016, le tout selon la proposition de renouvellement et les recommandations prévues à la fiche de prise de décision DVC-2015-015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-46

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision FIN-2015-028](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter un montant de 50 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance afin d'assumer la dépense relative aux services professionnels requis au poste 02-620-15-417.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-47

Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 8 septembre 2015

[Document d'aide à la décision FIN-2015-030](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 25 435 000 \$, datée 8 septembre 2015, est déposé à titre d'information.

CV-2015-08-48

Modification du contrat relatif à la fourniture de services professionnels en actuariat pour les régimes de retraite

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-020-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en actuariat pour les régimes de retraite (appel d'offres 2014-55-95) attribué par la résolution CV-2014-12-27, conformément à l'avis de modification présenté à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2015-020-R-1, au montant maximal de 28 802 \$, taxes incluses, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-49

Demande visant la délivrance d'une autorisation pour des travaux sur les lots 2 435 181 et 2 435 182 du cadastre du Québec (143, rue Wolfe, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-203](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De ne pas s'objecter à la demande présentée par la Société québécoise des infrastructures au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour les travaux de construction du centre intégré de cancérologie sur les lots 2 435 181 et 2 435 182 du cadastre du Québec et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la loi à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-50

Bail à intervenir avec La Double Fringale inc. concernant l'utilisation d'une partie du lot 4 077 146 du cadastre du Québec pour l'exploitation d'une cantine au parc des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision DEV-2015-082-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De conclure le bail à intervenir avec La Double Fringale inc. concernant l'utilisation d'une partie du lot 4 077 146 du cadastre du Québec pour l'exploitation d'une cantine au parc des Chutes-de-la-Chaudière, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-082-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-51

Acquisition du lot 3 021 434 du cadastre du Québec (41, rue Saint-Joseph, secteur Lévis), financement afférent et affectation à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision DEV-2015-117](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'acquérir le lot 3 021 434 du cadastre du Québec au prix de 290 000 \$, plus taxes si applicables, aux conditions énoncées à la fiche de prise de décision DEV-2015-117, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De financer la dépense relative à cette acquisition, incluant les frais inhérents, au montant maximal de 309 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De décréter l'affectation à l'utilité publique sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-52

Aide financière au Centre d'aide et de prévention jeunesse de Lévis [Document d'aide à la décision DEV-2015-106-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter en principe de verser une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2015-106-R-1 au Centre d'aide et de prévention jeunesse de Lévis en 2016 pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et plus particulièrement pour la restauration de l'immeuble situé au 302, rue Saint-Joseph (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-53

Renonciation à un droit de premier refus pour une transaction à intervenir entre Groupe MCL inc. et 9232-4060 Québec inc. [Document d'aide à la décision DEV-2015-121](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De renoncer à l'exercice du droit de premier refus prévu à l'acte de vente publié au registre foncier de la circonscription foncière de Lévis sous le numéro 21 094 910, à l'égard du lot 5 105 268 du cadastre du Québec, uniquement pour les fins de la transaction à intervenir entre le propriétaire de ce lot, à titre de vendeur, et 9232-4060 Québec inc., à titre d'acquéreur, et ce, conditionnellement à ce que la vente de ce lot à 9232-4060 Québec inc. soit faite aux conditions suivantes :

- au prix maximal de 24,218798 \$ le mètre carré, plus taxes;
- que 9302-3620 Québec inc. assume toutes les obligations en faveur de la Ville prévues à ce contrat.

CV-2015-08-54

Acquisition des lots 2 356 625 et autres du cadastre du Québec et des servitudes sur les lots 5 714 941 et autre de ce cadastre (prolongement de la rue l'Abbé-Ruel, secteur Saint-Romuald), affectation à l'utilité publique et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision BP-2015-021](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2015-021 à intervenir avec le promoteur a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 2 356 625 et 5 714 942 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Habitations des trois-manoirs inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de cette rue sur ces lots, conditionnellement à leurs acquisitions;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 714 944 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Habitations des trois-manoirs inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'acquisition de ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 650 570 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Habitations des trois-manoirs inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'acquisition du sentier piétonnier sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 784 976 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Habitations des trois-manoirs inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'acquisition du bassin de rétention sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc et d'égouts sur les lots 5 714 941 et 5 784 977 de ce cadastre, dont le lot 5 714 942 de ce cadastre est identifié comme fonds dominant, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Habitations des trois-manoirs inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- d'acquérir au montant de 97 300 \$, plus taxes si applicable, le lot 5 714 943 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Habitations des trois-manoirs inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'acquisition du bassin de rétention sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit le bassin de rétention qui sera aménagé sur les lots 5 714 943 et 5 784 976 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-55

Acquisition du lot 5 698 792 du cadastre du Québec (rue de Jupiter, secteur Saint-Romuald), affectation à l'utilité publique et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision BP-2015-025](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2015-025 à intervenir avec le promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 698 792 de ce cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Immovec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de cette rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des eaux pluviales qui sera aménagée sur le lot 2 159 099 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-56

Cession du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux

[Document d'aide à la décision APP-2015-018](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser la cession du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux (appel d'offres 2014-50-56), attribué le 18 août 2014 à La corporation newalta, à l'entreprise cessionnaire Revolution environmental solutions LP, faisant affaires sous le nom de Terrapure, et ce, conditionnellement à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du permis de transport de matières dangereuses résiduelles à l'entreprise cessionnaire, cette autorisation ayant un effet rétroactif au 27 février 2015, soit à la date effective de la cession du contrat par La corporation newalta.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-57

Prolongation du contrat d'entretien, de support, d'évolution technologique, de développement et de la commercialisation du progiciel GOcité

[Document d'aide à la décision TI-2015-007](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'autoriser notre mandataire, la Ville de Sherbrooke, à prolonger de deux ans la durée du contrat d'entretien, de support, d'évolution technologique, de développement et de la commercialisation du progiciel GOcité conformément à l'article 4.3, section 1 du document d'appel d'offres 2012-005, pour la période débutant le 15 octobre 2015 et se terminant le 14 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-58

Financement de la dépense relative à l'aménagement d'un centre de relève des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision TI-2015-011-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

Pour financer la dépense relative à l'aménagement d'un centre de relève des technologies de l'information, d'affecter un montant de 70 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-59

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-85 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-85 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur certaines rues de la Ville.

CV-2015-08-60

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-86 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-86 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur certaines rues de la Ville.

CV-2015-08-61

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-87 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-ville de Saint-Jean-Chrysostome

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-87 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse sur le chemin Saint-Romain, dans le secteur Saint Jean Chrysostome.

CV-2015-08-62

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-88 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-88 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse sur le chemin Saint-Grégoire, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon.

CV-2015-08-63

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-89 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Pintendre

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-89 modifiant le

Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Pintendre.

Ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse sur le chemin Pintendre, dans le secteur Pintendre.

CV-2015-08-64

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-90 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisation de l'ex-municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-096](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-90 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisation de l'ex-municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

Ce règlement a pour objet de diminuer la vitesse à 30 km/h sur une partie de la rue des Trois Manoirs, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

CV-2015-08-65

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-91 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision POL-2015-005-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-91 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la vérification des antécédents judiciaires, les services d'un policier, la vérification dans le cadre du processus de demande de suspension du casier judiciaire, la validation des numéros de série et les fausses alarmes.

CV-2015-08-66

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue de la Fabrique, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-181](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre les nouveaux usages C110, C111, C112, C700 et C702 dans la zone P2053 et de prévoir des normes applicables à ces usages.

CV-2015-08-67**Avis de motion du Règlement RV-2015-14-93 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville**

[Document d'aide à la décision DG-2015-211](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-93 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville.

Ce règlement a pour objet de prévoir qu'un membre du conseil de la Ville qui utilise son véhicule pour le compte de la Ville a droit au même taux par kilomètre parcouru que celui prévu pour l'ensemble du personnel de la Ville.

CV-2015-08-68**Avis de motion du Règlement RV-2015-14-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contraintes de sol, zone M0132 située entre le route Marie-Victorin et les rues de l'Orée et de la Montagne, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision URBA-2015-192](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'interdire sur les lots de la zone M0132, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, la construction d'un garage détaché, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche, qui ne sont pas construites en bois, en résine ou en polymère ainsi que les travaux de remblai, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil (conseil de l'arrondissement) en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CV-2015-08-69**Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue de la Fabrique, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-2015-181](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-181.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-70

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contraintes de sol, zone M0132 située entre le route Marie-Victorin et les rues de l'Orée et de la Montagne, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-192](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-192.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-71

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone I2433, Innoparc)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-202](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-06-37.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-72

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1948 à même une partie de la zone H1958 située sur la rue Davie-Anderson et modifications relatives aux écrans tampons et aux entrées véhiculaires dans la zone M1948, secteur Saint-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-204](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-26.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-73

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (extension de la période d'opération des terrasses pour l'ensemble du territoire de la ville)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-206](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-28.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-74

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (plusieurs dispositions générales)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-207](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-24.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-75

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre maximal d'endroits destinés à des usages de la classe d'usages C315 (construction) dans la zone C2513, rue Lamartine, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-210](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-25.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-76

Adoption du Règlement RV-2015-14-83 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2015-079](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-83 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier l'article 2 de ce règlement afin de décréter l'acquisition du lot 4 657 929 du cadastre du Québec, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-14-83 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-77

Adoption du Règlement RV-2015-14-84 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2015-104](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-84 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour

objet de modifier l'article 2 de ce règlement afin de décréter l'acquisition d'une partie des lots 3 296 291 et 3 296 292 du cadastre du Québec, à des fins industrielles, para industrielles ou de recherche ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-84 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-78

Adoption du Règlement RV-2015-14-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (modification et retrait de cours d'eau pour Roc Pointe (secteur Saint-Nicolas) et Pointe Saint-Grégoire (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon))

[Document d'aide à la décision URBA-2015-197](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de modifier l'illustration d'un cours d'eau situé au nord du chemin Marie-Victorin, parallèle en partie à la rue de la Misaine à l'intérieur des limites du développement connu sous le nom de Roc Pointe (secteur Saint-Nicolas);
- de supprimer deux cours d'eau situés dans la partie du territoire connu sous le nom de Pointe Saint-Grégoire, à proximité de l'échangeur de l'autoroute Robert-Cliche (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon);

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-05-15.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-79

Adoption du Règlement RV-2015-14-53 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (retrait, modification et ajout de cours d'eau au sud de la rue Sainte-Hélène et à l'est du Vieux Chemin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-200](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-53 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de supprimer l'illustration de deux cours d'eau et d'un tronçon d'un cours d'eau situés au sud de la rue Sainte-Hélène et au nord du ruisseau Saint-Louis dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- de supprimer l'illustration d'un cours d'eau et d'ajouter l'illustration de deux cours d'eau situés à l'est du Vieux Chemin à proximité de l'autoroute Robert-Cliche, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2015-14-53 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-05-17.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-80

Adoption du Règlement RV-2015-14-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (zone C1601 située dans le secteur de l'avenue Taniata entre l'autoroute Jean-Lesage et la rue Saint-Jean-Chrysostome, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-205](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale exigés dans la zone C1601 concernant les travaux effectués dans un cran rocheux ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-14-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-29.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-81

Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Gestion Alex Drouin inc. (développement résidentiel rue d'Anjou et rue de la Lorraine, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2015-128](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Gestion Alex Drouin inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-128, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à conserver à l'état naturel une partie du lot 2 245 008 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 150 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale faisant l'objet de l'entente annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-82

Félicitations à Les rapides de Chaudière-Ouest de la ligue de soccer Élite du Québec

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller René Fortin

De féliciter Les rapides de Chaudière-Ouest de la ligue de soccer Élite du Québec pour avoir remporté le championnat devant plus de 500 spectateurs. Ils ont marqué une page d'histoire dans le Senior Masculin AAA en remportant le titre de champions en saison régulière, ce qui leur permet

d'accéder au championnat Canadien du 6 octobre 2015, source d'inspiration et de fierté pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-83

Embauche d'un directeur général

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-096](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'embaucher Simon Rousseau à titre de directeur général de la Ville, poste contractuel hors cadre à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-84

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-08-85

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-08-86

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures 44, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
